

PRIX CRÉATION AVENIR édition 2026

**Jusqu'à 10 000 € et un
accompagnement personnalisé
pour développer votre projet !**

Porteurs de projet et entreprises de
moins de 5 ans dans :

- ▶ la santé - l'environnement
- ▶ l'innovation technologique
- ▶ l'agroalimentaire
- ▶ l'économie circulaire

3 lauréats

Inscriptions ouvertes jusqu'au 17/07/2026
sur sudestavenir.fr

Infos par e-mail à economie@gpsea.fr

1 prix, 2 catégories, 3 lauréats

Le Prix Création Avenir est mis en place par **Grand Paris Sud Est Avenir** (GPSEA), Territoire de la métropole du Grand Paris regroupant 16 communes du sud-est francilien.

Ce prix a pour objet d'encourager et d'accompagner le démarrage d'un projet d'entreprise et le développement d'une société déjà existante de moins de 5 ans (date d'immatriculation) appartenant à l'une des filières clés de GPSEA qui sont la santé et l'environnement, l'innovation technologique, l'agroalimentaire et l'économie circulaire.

Il permet de mettre en avant et soutenir trois entreprises :

- ▶ Deux entreprises de la catégorie « **CRÉATION** » : projets en création (de moins de 3 ans) : dotation de **5 000 €** par lauréat.
- ▶ Une entreprise de la catégorie « **AVENIR** » : jeune entreprise développée (entre 2 et 5 ans) : dotation de **10 000 €**.

Il est ouvert à toute personne physique ayant un projet d'entreprise en cours d'immatriculation ou à toute entreprise de moins de 5 ans domiciliée sur le territoire de GPSEA.

Retrouvez toutes les informations et le dossier de candidature sur www.sudestavenir.fr (**travailler & entreprendre/entrepreneuriat**)

Les dossiers des candidats devront être reçus au plus tard le 17 juillet 2026.

